



**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 29 septembre 2022 (18h30)
Hôtel de Ville - Salle Montgolfier**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	27
Votants	:	29
Convocation et affichage	:	23/09/2022
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Louisa GRENOT

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Jérôme DOZANCE, Danielle MAGAND, Gracinda HERNANDEZ, Michel SEVENIER, Eric PLAGNAT, Claudie COSTE, Catherine MICHALON, Maryanne BOURDIN, Assia BAIBEN-MEZGUELTI, Lokman ÜNLÜ, Stéphanie BARBATO-BARBE, Clément CHAPEL, Antoinette SCHERER, Jérémy FRAYSSE, Romain EVRARD, Juanita GARDIER, Simon PLENET, Antoine MARTINEZ, Louisa GRENOT, François CHAUVIN, Frédéric GONDRAND, Michel HENRY-BLANC.

Pouvoirs : Bernard CHAMPANHET (pouvoir à Assia BAIBEN-MEZGUELTI), Catherine MOINE (pouvoir à Catherine MICHALON).

Etaient absents et excusés : Sophal LIM, Véronique NEE, Jamal NAJI, Laura MARTINS PEIXOTO.

CM-2022-245 - POLITIQUE DE LA VILLE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION "CAP SOLIDAIRES" - ORGANISATION D'UNE CONFERENCE

Rapporteur : Madame Maryanne BOURDIN

Dans le cadre de la politique de la ville, il est proposé d'attribuer des subventions exceptionnelles à des projets permettant le développement d'actions dans les quartiers prioritaires de la Ville en complément de la programmation financière du contrat de ville.

L'association « CAP SOLIDAIRES » prévoit l'organisation d'une conférence ouverte à l'ensemble de la population annonéenne et animée par M. Abdenour BIDA, philosophe, chargé de mission sur la « pédagogie de la laïcité » au sein du ministère de l'Education Nationale et du Haut conseil de l'Intégration, et la population annonéenne (familles, professionnels, partenaires), en vue d'échanger sur les thématiques suivantes :

- La compatibilité des croyances avec les valeurs de la République française : la laïcité vue par un philosophe ;
- Mieux appréhender les relations entre religions et éthique professionnelle ;
- Accompagner les parents dans la construction de l'enfant citoyen français, en accord avec sa culture et ses croyances.

La mise en œuvre du projet est prévue fin octobre 2022.

Le portage financier de l'action est entièrement assuré par l'association « CAP SOLIDAIRES », signataire d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec la ville d'Annonay. Une subvention de 1 000 € est sollicitée par l'association.

VU l'avis favorable de la commission générale du 22 septembre 2022

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'attribution d'une subvention à titre exceptionnel d'un montant de 1 000 € à l'association « CAP SOLIDAIRES » pour l'organisation d'une conférence.

DECIDE le versement à « CAP SOLIDAIRES » de ladite subvention exceptionnelle.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 03/10/22

Affiché le : 03/10/22

Transmis en sous-préfecture le : 03/10/22

Identifiant télétransmission : 007-210700100-20220929-35784-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET